

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse
Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47
mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT, LE VINGT DEUX OCTOBRE à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
15 octobre 2020

Date d'exécution :
22 octobre 2020

Date d'affichage :
23 octobre 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, ANTONELLI Jean Pierre, PIERI Ange, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, BRONZINI DE CARAFFA Luc, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCIANI Xavier, MENDEZ Corinne, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, SORIA Marie Angèle.

Etaient représentés : COSTANTINI Jean Augustin a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, PAOLINI Marion a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, CRISTOFARI Marie Félicia DELARUE Carole, ROBINET Ange Marie, TAFANI Marie Catherine.

Madame MANFREDI Angèle a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-52 Assainissement collectif- Délégation de Service Public - Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2019.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, dans son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Lesquels seront transmis au Préfet et aux systèmes d'information prévue par l'article L 213-2 du code de l'environnement (SISPEA) pour une bonne information de l'usager du service.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1716 abonnés au 31/12/2019 contre 1679 au 31/12/2018 soit une hausse de 2.2%. Le nombre d'habitants par abonné est de 2.48 habitants/abonné.

Les volumes facturés durant l'exercice 2019 passent de 260 352 à 281 328 m³.

VB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Aussi, il est à noter que les volumes importés depuis la commune de Prunelli di Fiumorbu sont de 280 474 m³ pour 2019 (stable).

Cette année avec 435 KgDB05/J charge brute de pollution organique reçue par la station, l'indice globale de conformité de la collecte des effluents est de 100, même taux de 100% pour la conformité ainsi que la performance des ouvrages.

Aussi 100% des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation. On notera encore une diminution des boues produites grâce au traitement bio qui fonctionne bien - Meilleur rendement donc moins de boues produites. Ces dernières passant de 199 tMs en 2018 à 160 tMs en 2019

Concernant le prix d'assainissement si l'on considère une facture moyenne de 120 m³ :

- la part collectivité est - de 20.5 €/an pour l'abonnement (part fixe)
 - de 0.045 €/m³ (part proportionnelle)
- la part délégataire est - de 12.68 €/ an pour l'abonnement (part fixe)
 - de 1.5846 €/m³ (part proportionnelle)

Le prix TTC du service au m³ passe de 2.07 à 2.10 au 01/01/2020, soit une variation de +1.4%.

Aussi 384 469.00 € est le montant financier des travaux engagés pendant cette exercice.

Enfin les produits liés à l'exploitation du service passent de 733 603 € à 853 297 € soit une augmentation de 14.78%.

Mais nous venons d'apprendre pour 2019 que la prime de performance épuration versée par l'Agence de l'Eau à la commune a été réduite de 37 577 € à 15 030 €.

Deux raisons sont évoquées :

- Le poste ST1 de Prunelli n'est pas équipé pour le contrôle de la SATESE qui valide l'exactitude du volume déversé lors du trop plein (abattement de 50%)
- Le niveau de performance de la station ne serait pas atteint lors notamment des analyses de MES alors que des travaux pour améliorer le traitement ont été réalisés.

Le présent rapport a pour objet de permettre au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport annuel 2019 du délégataire transmis par la SOCIETE DES EAUX DE CORSE.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation réglementaire faite à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Sur le rapport du maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel du Délégué sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif transmis par la Société des Eaux de Corse, pour l'année 2019.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux.

Article 3 :

Le RPQS 2019 de la commune sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 et afin d'informer les usagers du service.

Article 4 :

Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

Messieurs FRATICELLI Dominique et ANGELINI Sébastien se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

